

L'écho de Vagnas

en Ardèche méridionale



Décembre 2020

Edito

Vagnassiennes, Vagnassiens, chers concitoyens,

Dans ce 5^{ème} écho de VAGNAS vous pourrez découvrir les sujets travaillés en ce moment par l'équipe municipale : la traversée de la RD 579 et sa sécurité, le schéma directeur pour la future station d'épuration de Brujas, la rentrée scolaire et le protocole sanitaire...

Je souhaite également aborder un sujet qui me tient à cœur : LA LAÏCITE.

La laïcité est un principe républicain inscrit à l'article premier de la constitution. Elle garantit la liberté de conscience, et protège la liberté de croire, de ne pas croire, et de changer de conviction. La laïcité n'est donc pas une opinion, mais la liberté d'en avoir une, et de l'exprimer dans le respect de la loi et de l'ordre public. Cette liberté d'expression, si chère à notre société, a une nouvelle fois conduit à un attentat le 16 octobre dernier. Soutenons la laïcité dans nos institutions publiques, particulièrement dans nos écoles. Permettons à nos élèves de construire leur esprit critique et d'acquiescer les règles de la vie en société.

Le fanatisme a frappé une nouvelle fois, à Nice, le jeudi 29 octobre. Mes pensées sont pour les familles et amis des nouvelles victimes et, bien sûr, pour l'entourage de Samuel PATY. Le conseil municipal lui a rendu hommage par une minute de silence devant la mairie le 21 octobre.

Le nouveau confinement qui a débuté ce 29 octobre, nous prive de liberté pour nos loisirs, pour la culture... mais maintient, contrairement à celui de mars, la possibilité, pour beaucoup, d'assumer leur activité professionnelle et, très important, les ouvertures des écoles pour l'éducation des plus jeunes.

L'arbitrage entre la protection des vies humaines, la survie de nos commerces, de nos entreprises et cette éducation indispensable pour éclairer les esprits de nos enfants afin qu'ils n'agissent jamais comme des fanatiques, est du ressort du gouvernement. Il nous faut appliquer ces nouvelles directives et, surtout, maintenir le lien avec les personnes les plus fragiles. Vos élus, les agents communaux, des bénévoles sont volontaires pour vous aider... N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous communiquerons le maximum d'informations sur notre site internet et, dans l'état actuel, au 04 75 38 62 97 ou à ma-vagnas@wanadoo.fr. L'accueil est assuré deux demi-journées par semaine (le mardi après-midi de 15h à 17h et le jeudi matin de 10h à 12h)

Prenez soins de vos proches, de vos familles, de vous-même, la vie n'a pas de prix.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année entourés de ceux qui vous sont chers.

Le Maire, Monique MULARONI

Le conseil municipal du 30 octobre 2020

5

Lors de ce conseil municipal, les points suivants ont été soumis à délibérations

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Il s'agit du montant reversé par la communauté de communes sur les transferts de compétence. La communauté de communes n'ayant pas communiqué le mode de calcul des montants, le conseil ajourne sa décision et demande au maire de faire intervenir un technicien de la communauté de communes, lors du prochain conseil, afin qu'il explique ce mode de calcul.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Lors du vote du précédent budget, 4 associations: Court Circuit, AMMV (Amis du Musée Médiéval de Vagnas), les Amis de la Grange et le brevet de chasse, n'ont pas fait l'objet d'une attribution de subvention.

Le conseil, sur proposition du maire, décide à l'unanimité de procéder au versement d'une subvention de 100€ à 3 associations: Court Circuit, AMMV, les Amis de la Grange (sous réserve qu'elles produisent les documents administratifs demandés) et d'acheter une coupe au Brevet de Chasse lorsque celui-ci sera organisé.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Afin d'encaisser et de gérer les recettes en espèce reçues par la mairie (entrées du musée, photocopies, etc...), il est décidé à l'unanimité de créer une régie de recettes auprès de la trésorerie.

DEMANDE SUBVENTION DSIL POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Suite au dossier étudié par Bernard Schaeck pour la restauration de l'intérieur de l'église dont le coût est estimé à 182 124€ HT, Le conseil municipal valide le projet de travaux, dont la nature reste à définir, ainsi que la demande de subvention auprès de la DSIL sur la base du montant de 182 124€ HT. Décision prise à 10 voix « pour » et 3 « abstentions »

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'ouverture des plis concernant le choix de l'entreprise pour la réalisation du schéma directeur de l'assainissement, la commission d'appel a choisi la société GEOSIAPP et le maire en explique les raisons. Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare de Fonction, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Ce régime s'applique à tous les agents quel que soit leur grade ou leur filière et remplace toutes les primes et indemnités (sauf celles limitativement énumérées par décret).

Après discussion, le conseil municipal adopte à 8 voix « Pour » et 5 Abstentions cette délibération de principe afin de pouvoir saisir le comité technique.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur revu approuvé par le Comité Technique du centre de gestion de l'Ardèche, le maire demande au conseil municipal de l'approuver à son tour.

Le règlement intérieur est approuvé avec 12 voix « Pour » et 1 abstention

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Suite à l'augmentation de la charge de travail des agents municipaux de la voirie et sur proposition du maire, le conseil municipal accepte à 9 voix « Pour » et 4 abstentions de passer les agents de la voirie à 35H hebdomadaire à compter du 01 Janvier 2021.

ACHAT DE MATERIELS POUR LE SERVICE TECHNIQUE + MODIFICATION BUDGET

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du budget pour l'achat de 3 outils destinés au service technique pour un montant de 6.600€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'acceptation, lors du dernier conseil municipal, d'un partenariat avec le CFA de Mirabel, le conseil municipal aimerait connaître le montant de la rémunération de l'intervenant.

Madame BOUNIOL (2^{ème} adjointe) nous interpelle sur la dangerosité du muret qui fait face à l'entrée du musée et qui surplombe le terrain de jeux. La hauteur du muret sera vérifiée afin de savoir si celui-ci est aux normes.

*Nous vous rappelons que le compte rendu du conseil municipal est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.vagnas-ardeche.com
Sur « L'Echo de Vagnas » il s'agit seulement d'un condensé du conseil municipal.*



Joyeux Noël

Les commissions au travail



6 mois se sont écoulés depuis notre élection, nous vous devons de faire le point sur notre action

COMMISSIONS VOIRIE URBANISME

Nous avons rencontré les différents acteurs afin d'établir le schéma adéquat pour la réalisation des travaux de la RD 579. A noter que ces travaux ont été soumis au bureau d'étude lors du précédent mandat. Actuellement la commission se penche très activement sur ce projet et bien entendu nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux.

Nous travaillons également sur l'implantation de nouvelles bouches d'incendie en collaboration avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le vendredi 16 octobre, le bureau d'étude AMEVIA est venu nous présenter le rapport d'analyse du schéma directeur pour la future implantation de la station d'épuration de Brujas. Cette étape est une obligation avant de débiter les travaux. Le 23 octobre la commission a arrêté son choix sur GEOSIAPP pour la réalisation du schéma directeur. Le 30 octobre, ce choix a reçu l'approbation du conseil municipal.

COMMISSION DES ECOLES

Depuis la rentrée scolaire, la mairie de Vagnas, avec une participation de Labastide de Virac, offre, aux enfants, chaque mardi, un goûter composé de produits de qualité pour la plupart régionaux, à savoir, pain de campagne varié, brioche artisanale, confitures de marrons, abricots, miel et jus de raisin de Vagnas, fruits divers.

Par ailleurs, nous avons adressé un courrier à l'Inspecteur d'Académie afin d'avancer dans le projet d'aménagement de l'école pour l'accueil des enfants de 2 ans. L'inspecteur a répondu favorablement et a souhaité venir à notre rencontre prochainement pour évaluer les besoins.

ACTION SOCIALE

Comme précédemment annoncé, il n'y aura pas de repas annuel de fin d'année pour cause de restrictions sanitaires. Néanmoins la commune, tenant à souligner cette période des fêtes, distribuera des colis à tous les ayants droits en lieu et place du repas.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISME ET COMMUNICATION

Notre première action a consisté à mettre en place une meilleure information communale en éditant chaque mois un numéro de l'écho de Vagnas.

La commission a également engagé une réflexion sur les actions à mener pour redynamiser la vie locale et développer l'attractivité du village. A cet effet, une réunion avec le Cabinet Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche est programmée début décembre.

Parallèlement, une réunion de coordination de la commission développement de la Communauté de Commune s'est tenue le 12 Novembre.

COMMISSION ANIMATION SPORT ET LOISIR

La commission « animation, culture, sport et loisir » reçoit depuis octobre chaque association du village afin de connaître les besoins et projets de chacun. Au vu de ces informations, la commission soumettra au conseil un rapport et des projets d'aménagement en adéquation avec les besoins des associations. Nous ne manquerons pas de vous informer dans les prochains numéros de l'Echo de Vagnas.

Les associations déjà reçues ont montré leur enthousiasme et leur désir de mettre en œuvre leurs projets dès que la situation sanitaire le permettra. La commission encouragera et soutiendra toutes les actions culturelles et sportives à même d'apporter au village l'animation dont elle a besoin.

Le mardi 17 novembre nous avons reçu le Président du Département, Laurent UGHETTO, accompagné d'Emmanuel PASSERIEUX, afin de leur présenter les différents projets que nous souhaiterions voir se réaliser dans notre commune. Mr UGHETTO a particulièrement apprécié la présentation synthétique et planifiée de ces projets et nous a assuré de son soutien pour la mise en œuvre.

Un nouveau système de traitement des déchets

2020 marque un tournant avec la fermeture de l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), créée en 1976 et implantée à cheval sur les communes de Beaulieu et Gropierres. Les travaux de réhabilitation ont commencé au mois d'octobre afin de tourner définitivement cette page de l'enfouissement sur notre territoire.

Afin d'appréhender cette fermeture, le SICTOBA a dû modifier son système de traitement des déchets. Après plusieurs années d'études, il a été décidé de créer sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec le SIDOMSA (Syndicat de traitement des déchets du secteur d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de LAVILLEDIEU, pour recycler 40% (35% de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et 5% de matières premières secondaires) de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

Cette DSP est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € HT (construction de l'usine et exploitation : durée totale 20 ans).

Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts et de l'impact environnemental, il a été prévu la réalisation d'un quai de transfert pour le transport des déchets en bennes de gros volume vers les sites de traitement. Ce quai permet également de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à NIMES et courant 2021 à Portes-lès-Valence dans le nouveau centre de tri réalisé en commun avec le SYTRAD (Syndicat pour Nord Ardèche et Drôme) et le SYPP (Syndicat pour le Sud Drôme).

Compostage de quartier: Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.



Le plan de relance du compostage de quartier a été lancé en 2019 pour une durée de 3ans. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une aide de 24 437€ au SICTOBA pour l'achat des composteurs. L'objectif est d'implanter 133 nouvelles aires de compostage de quartier sur tout le territoire, actuellement, le total se porte à 32.

Si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, pourra étudier la mise en place d'un composteur de quartier. Le matériel est mis à disposition gratuitement par le SICTOBA qui effectue également le suivi.

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50€

Vandalisme

Nous avons eu à déplorer, courant novembre, deux actes de vandalisme chez des particuliers et un cambriolage chez un petit commerçant. Quand on sait les difficultés que rencontrent nos commerçants en ce moment, cette intrusion suivie d'un vol sont intolérables. Une plainte a été déposée et nous espérons que les autorités neutraliseront les auteurs de ces actes malveillants.



Sur Internet: toutes les infos sur vagnas-ardeche.com